



Challenge Ageas Patrimoine 2016

Plongez au cœur de la nature
entre terre de feu et terre de glace

Règlement partenaires CGPI et Courtiers



Règlement

Objet

Ageas Patrimoine, Société de courtage et Agent lié du PSI Sicavonline inscrite à l'ORIAS sous le numéro 07028562 et habilitée à réaliser des transactions sur immeubles et fonds de commerce, titulaire de la carte professionnelle n° CPI 9201 2015 000 002 165 délivrée par la CCI de Paris Île de France, dont la Garantie financière est délivrée par la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions (CGEC) située au 16, rue Hoche – TSA 39999 – 92919 Paris La Défense Cedex, et Société par Actions Simplifiée au capital de 899.160 euros, dont le Siège social est situé au Village 5 - 50 place de l'Ellipse – CS 30024 – 92985 Paris – La Défense Cedex et enregistré au RCS de Nanterre sous le numéro 775 659 238, organise un challenge intitulé : Challenge Ageas Patrimoine 2016.

Période de réalisation

Ce challenge se déroulera du **1^{er} janvier au 31 décembre 2016**.

Communication

Les classements intermédiaires seront communiqués à partir de l'extranet dédié via le lien hypertexte www.ageas-patrimoine.fr selon une fréquence mensuelle.

Seuls les positions et le nombre de points des 50 premiers partenaires seront présentés.

La production enregistrée sous la codification Ageas France entre également en ligne de compte dans le présent challenge.

Le présent règlement sera également accessible à partir de l'extranet www.ageas-patrimoine.fr ainsi qu'à partir de l'extranet www.jungis.fr

Participants

Ce challenge est ouvert à tous les partenaires CGPI et Courtiers disposant d'un code de distribution avec Ageas Patrimoine et ayant signé la convention de distribution qui lie Ageas Patrimoine et ses partenaires. La convention de distribution ne doit pas avoir été résiliée, pour quelque motif que ce soit, à la date de cessation du concours, à savoir le 31 décembre 2016.

Dotations

Les partenaires lauréats se verront offrir une invitation pour 2 personnes pour un voyage de groupe en Islande, sur la période du 22 au 26 février 2017.



La destination, le programme, la date du séjour, la durée du séjour pourront évoluer en fonction des contraintes d'organisation ou climatiques. Ces éléments n'ont pas valeur contractuelle.

Au cas où l'un des lauréats se verrait dans l'impossibilité de participer au voyage, il ne pourra en aucun cas se faire remplacer par un tiers ou exiger une contrepartie en numéraire ou sous quelque forme que ce soit.

Le gain à ce challenge n'a aucune valeur marchande et n'est pas cessible à un tiers.

Engagement des participants

Chaque participant s'engage à ne faire souscrire à ses clients que les solutions en adéquation avec leurs objectifs, leurs besoins et leur profil. Il s'engage à privilégier l'intérêt du client avant son propre intérêt. Ainsi, ledit challenge ne sera pas de nature à influencer le choix du Partenaire dans la relation commerciale qu'il nourrit avec son client. Le participant s'engage à respecter toutes dispositions législatives ou réglementaires régissant ses rapports avec le client, et ce, sans qu'Ageas Patrimoine ne puisse être tenu responsable des manquements à ces normes.

Cas de rupture et de modification du challenge

Ageas Patrimoine se réserve le droit de modifier le présent règlement si un cas de force majeure l'y contraignait. Si les circonstances l'exigent, elle pourra mettre fin au challenge, le modifier ou l'écourter. Les participants ne recevront aucune contrepartie de ce fait.

Règlement des désaccords

En cas de désaccord de l'un des participants ou d'une autre partie prenante, Ageas Patrimoine s'efforcera de résoudre le désaccord à l'amiable. En cas de persistance du désaccord, Ageas Patrimoine sera la seule partie habilitée à statuer.

Acceptation du règlement et participation

Chaque participant du challenge est réputé avoir accepté le présent règlement et s'engage à s'y soumettre.

Critères de classement



Critère n°1 → Production assurance vie et capitalisation Personnes Physiques sur le fonds en euros (gamme Privilège Gestion Active)

Concerne votre production sur la partie fonds en euros sur la totalité de la gamme de produits d'assurance vie et de capitalisation Personnes Physiques d'Ageas France.

Points : 10 points par tranche de 10 000€ de production sur le fonds en euros.

Critère n°2 → Production assurance vie et capitalisation Personnes Physiques en unités de compte (gamme Privilège Gestion Active)

Concerne votre production en unités de compte sur la totalité de la gamme assurance vie et de capitalisation Personnes Physiques d'Ageas France.

Points : 20 points par tranche de 10 000€ de production en unités de compte.

Critère n°3 → Production contrat de capitalisation Personnes Morales sur le fonds en euros (Privilège Gestion Active Capitalisation)

Concerne votre production sur le fonds en euros du contrat de capitalisation Personnes Morales d'Ageas France.

Points : 1 point par tranche de 10 000€ de production sur le fonds en euros.

Critère n°4 → Production contrat de capitalisation Personnes Morales en unités de compte (Privilège Gestion Active Capitalisation)

Concerne votre production en unités de compte sur le contrat de capitalisation Personnes Morales d'Ageas France.

Points : 5 points par tranche de 10 000€ de production en unités de compte.

Critère n°5 → Production retraite (PERP ou Madelin) sur le fonds en euros (Forticiel génération 2 et Gaipare Zen)

Concerne votre production sur le fonds en euros des solutions retraite proposées par Ageas France.

Points : 40 points par tranche de 10 000€ de production sur le fonds en euros.

Critère n°6 → Production retraite (PERP ou Madelin) en unités de compte (Forticiel génération 2 et Gaipare Zen)

Concerne votre production en unités de compte des solutions retraite proposées par Ageas France.

Points : 80 points par tranche de 10 000€ de production en unités de compte.

Critère n°7 → Production prévoyance

Concerne votre production sur la gamme de solutions prévoyance⁽¹⁾ proposée par Ageas France.

Points : 30 points par affaire.

Critère n°8 → Production hors assurance

Concerne votre production sur la gamme de solutions hors assurance (SCPI, non coté, private equity – FIP, FCPI, Mandat, Holding, offre liée, SOFICA...- et compte titres/PEA bancaire) proposée par Ageas France.

Points : 15 points par affaire

Coefficient multiplicateur : l'utilisation des **procédures de pré saisie et saisie électronique** donne droit à un **coefficient multiplicateur de 1,20** sur la globalité du nombre de points acquis durant toute la durée du challenge.

S'entend comme « utilisation des procédures de pré saisie et saisie électronique » une pré saisie ou une saisie électronique au moins durant la période du challenge



Barème récapitulatif d'attribution des points

Typologie de produits et critères retenus		Points attribués	évaluation du critère
Contrat de Capi PM	Fonds en euros	1	Tranche de 10 000 €
	Unités de compte	5	Tranche de 10 000 €
Hors Assurance	SCPI, Non coté,	15	1 affaire
Ass.Vie et contrats de capitalisation PP	Fonds en euros	10	Tranche de 10 000 €
	Unités de compte	20	Tranche de 10 000 €
Prévoyance	ASM, ASP+ et ASF10 (1)	30	1 affaire
Retraite PERP et Madelin	Fonds en euros	40	Tranche de 10 000 €
	Unités de compte	80	Tranche de 10 000 €
Coefficient multiplicateur	Utilisation des procédures de pré saisie et saisie électronique	x 1,2 sur la totalité des points attribués	1 souscription en ligne pour déclencher le booster sur la totalité des points

Le mode de classement

Pour chacun des critères, un nombre de points est attribué en fonction des résultats obtenus. Le rang dans le classement général est alors obtenu par la somme des points de chaque critère et du coefficient multiplicateur.

A noter que, en cours de challenge et lors des classements intermédiaires, l'impact du coefficient multiplicateur ne sera pas pris en compte.

Le partenaire ayant la somme de points la plus forte est classé premier, le suivant deuxième et ainsi de suite.

En cas d'ex-æquo, le gagnant sera celui qui aura réalisé le plus grande nombre d'affaires, sur la période de réalisation du challenge.

(1) Ageas Sérénité Manager, Ageas Sérénité Premium + et Ageas Sérénité Family.





Précisions

Tout contrat passé en 2016 sans effet pendant la période du challenge viendra en déduction de la production quelle que soit la date de souscription.

Seules les affaires émises pendant la période de ce challenge, soit entre le 01/01/2016 et le 31/12/2016, seront comptabilisées dans les résultats définitifs.

Les lauréats du challenge

Les partenaires CGPI et Courtiers occupant :

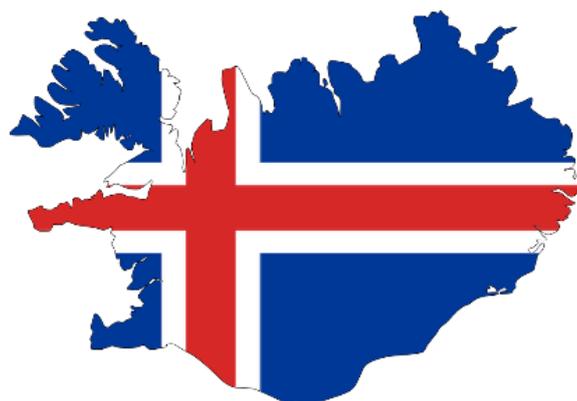
- les **9 premières places** du classement général définitif parmi les CGPI concourant de façon isolée seront les lauréats du challenge 2016 d'Ageas Patrimoine

- les **5 premières places** du classement général définitif parmi les CGPI concourant de façon regroupée (groupement au sens Ageas Patrimoine du terme) seront les lauréats du challenge 2016 d'Ageas Patrimoine ; en ce cas, le groupement lauréat se voit attribué une place, charge à lui de déterminer la personne physique qui sera désignée lauréate. Ce choix sera de la seule responsabilité dudit groupement sans qu'Ageas Patrimoine n'ait, d'aucune manière, la possibilité de s'immiscer dans ce choix

Classement final et divulgation des résultats

Le résultat du challenge 2016 sera divulgué le 10 janvier 2017 au plus tard et le classement final sera établi en présence d'un huissier afin d'attester de sa bonne régularité.

Nous aurons le plaisir d'adresser à chacun des partenaires lauréats, une invitation valable pour 2 personnes, pour un voyage de groupe de 5 jours en Islande.



Ageas est un groupe d'assurance international coté en bourse, riche de quelque 190 années d'expérience et de savoir-faire. Il propose à ses clients particuliers et professionnels des produits d'assurance Vie et Non-vie conçus pour répondre à leurs besoins spécifiques, aujourd'hui comme demain. Classé parmi les plus grands groupes d'assurance européens, Ageas concentre ses activités sur l'Europe et l'Asie, qui représentent ensemble la majeure partie du marché mondial de l'assurance. Il mène des activités d'assurances couronnées de succès en Belgique, au Royaume-Uni, au Luxembourg, en France, en Italie, au Portugal, en Turquie, en Chine, en Malaisie, en Inde, en Thaïlande, au Vietnam et aux Philippines au travers d'une combinaison de filiales détenues à 100 % et de partenariats à long terme avec des institutions financières solides et des distributeurs clés.

Ageas figure parmi les leaders du marché dans les pays où il est actif. Il emploie au total plus de 40.000 salariés et a réalisé un encaissement annuel proche de EUR 30 milliards en 2015 (tous les chiffres à 100%).

Ageas France, filiale française du groupe international d'assurance Ageas, est spécialisée dans la création et la gestion de contrats d'assurance vie depuis 1903. La société met son expertise au service de ses partenaires et distributeurs afin de leur proposer des solutions innovantes en termes de produits et services.

Ageas France propose une gamme étendue de produits d'épargne, retraite et prévoyance régulièrement récompensés par la presse spécialisée.

Ageas France propose de nombreuses solutions d'optimisation fiscale et de diversification patrimoniale grâce à sa filiale Sicavonline.

Ageas Patrimoine a été développée fin 2015 par le groupe Ageas en France. Ageas Patrimoine est une nouvelle structure exclusivement dédiée aux CGPI pour une approche patrimoniale plus performante et transversale. Sa vocation principale :

- Accompagner votre business dans une approche de développement et de pérennité, via la productivité et la diversification d'activité.
- Véritable structure de services et de conseils, Ageas Patrimoine est à vos côtés au quotidien pour vous accompagner dans le libre exercice de votre métier.

Dotée de nouveaux statuts, elle mettra progressivement à votre disposition de nouvelles solutions en matière d'épargne, de retraite, de prévoyance, d'optimisation fiscale et de diversification patrimoniale. Vous proposer des solutions originales, percutantes et rares est un des leitmotiv d'Ageas Patrimoine.

Résolument orientée vers le digital, elle développe son offre de services en ligne visant à simplifier votre quotidien.

Ageas Patrimoine - Société de courtage et Agent lié du PSI Sicavonline inscrite à l'ORIAS sous le numéro 07028562. Habilitée à réaliser des transactions sur immeubles et fonds de commerce, titulaire de la carte professionnelle n° CPI 9201 2015 000 002 165 délivrée par la CCI de Paris Île de France, Garantie financière délivrée par la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions (CGEC) – 16, rue Hoche – TSA 39999 – 92919 Paris La Défense Cedex. Société par Actions Simplifiée au capital de 899.160 euros. RCS Nanterre 775 659 238.

Siège social : Village 5 - 50 place de l'Ellipse - CS 30024 - 92985 Paris - La Défense Cedex.

